


1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- Nom du produit : DEGRAISSANT ALIMENTAIRE
- Code produit : DGRST
- Fournisseur
Nom/raison sociale : BRD INDUSTRY
: 7 rue de la Fontaine
: 33370 Artigues-près-Bordeaux
: FRANCE
Téléphone : 33 (0)6 64 38 86 26
Mail : brd.industry@gmail.com
- N° d'appel d'urgence : Orfila, +33 1 45 42 59 59

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- Usage principal : Utilisation professionnelle/industrielle
- Substance : Hydrocarbures, C13-C16, isoalcanes <0,001% d'aromatiques (100%)
- Identificateur de produit = (N°CAS) 90622-58-5; (N°CE) 920-901-0 ; UFI = D822-47PU-T00V-7W3W
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) = Asp. Tox. 1, H304

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- **Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE N°1272/2008(CLP) :** Danger par aspiration, catégorie 1 (H304)
- **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :** Pas d'informations complémentaires disponibles
- **Etiquetage selon le règlement CE N°1272/2008 (CLP) :**
 - Pictogrammes de danger : GHS08 
 - Mentions d'avertissement : Danger
 - Mentions de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - Conseils de prudence : P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
 - Phrases supplémentaires = Réservé à un usage professionnel ; Fiche de données de sécurité disponible sur demande
- **Autres dangers :** Pas d'informations complémentaires disponibles

4. PREMIERS SECOURS

- **Général :** dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin
- **Inhalation :** en cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent
- **Contact avec la peau :** laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe
- **Après contact oculaire :** consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes
- **Après ingestion :** ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

- **Symptômes/effet après inhalation** : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité
- **Symptômes/effet après contact avec la peau** : des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite ; rougeur ; démangeaison
- **Symptômes/effets après contact oculaire** : peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** : traitement symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- **Moyens d'extinction appropriés** : poudre sèche ; mousse ; sable ; mousse AFFF ; eau pulvérisée ; dioxyde de carbone
- **Moyens d'extinction non appropriés** : jet d'eau
- **Dangers spécifiques** :
En cas de combustion : libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).
- **Conseil aux intervenants/pompiers** :
 - Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques
 - Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Précautions individuelles** :
 - *Equipe de protection (non-secouristes)* = voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 - *Equipe de protection (secouristes)* = porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Eviter de respirer les aérosols, vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage
 - *Procédures d'urgence (non-secouristes)* = éloigner le personnel superflu. Eponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.
 - *Procédures d'urgence (non-secouristes)* = aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
- **Précautions pour la protection de l'environnement** : éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- **Méthode et matériel de confinement et de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** :
 - *Danger supplémentaire lors du traitement* = assurer une bonne mise à la terre
 - *Précautions à prendre pour une manipulation sans danger* = assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise ce produit.
 - *Mesures d'hygiène* = Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

- **Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
 - *Mesures techniques* = Se conformer aux réglementations en vigueur.
 - *Conditions de stockage* = Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation
 - *Chaleur et source d'ignition* = Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
 - *Informations sur le stockage en commun* = Agents oxydants.
 - *Lieu de stockage* = Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.
 - *Prescriptions particulières concernant l'emballage* = Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- **Utilisation finale particulière :** pas d'informations complémentaires disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Paramètres de contrôle :**
 - *Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques* : pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Procédures de suivi recommandées* : pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Contaminants atmosphériques formés* : pas d'informations complémentaires disponibles
 - *DNEL et PNEC* : pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Bande de contrôle* : pas d'informations complémentaires disponibles
- **Contrôles de l'exposition :**
 - *Contrôles techniques appropriés* = Pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Équipement de protection individuelle* = Eviter toute exposition inutile.
 - *Vêtements de protection - sélection du matériau* = Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément
 - *Protection des mains* = Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants
 - *Protection oculaire* = Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes
 - *Protection de la peau et du corps* = Porter un vêtement de protection approprié
 - *Protection des voies respiratoires* = Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules
 - *Protection contre les risques thermiques* = Pas d'informations complémentaires disponibles
 - *Autres informations* = Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Faible
- Seuil olfactif : Pas disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Pas disponible
- Point de congélation : Pas disponible
- Point d'ébullition : Pas disponible
- Point d'éclair : 66°C
- Température d'auto-inflammation : Pas disponible
- Température de décomposition : Pas disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Pas disponible
- Pression de vapeur : Pas disponible
- Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
- Densité relative : Pas disponible
- Masse volumique : 760kg/m³ (20°C)
- Solubilité : Pas disponible

- Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Pas disponible
- Viscosité, cinématique : 1,2 mm²/s (40°C)
- Forme de particule : Non applicable
- Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable
- Etat d'agrégation des particules : Non applicable
- Surface spécifique d'une particule : Non applicable
- Empoussiérement des particules : Non applicable
- Autres informations : pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Réactivité : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Stabilité chimique : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
- Possibilité de réactions dangereuses : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Conditions à éviter : Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.
- Matières incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
- Produits de décomposition dangereux : Pas d'informations complémentaires disponibles

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë (orale, cutanée, inhalation) : non classé
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
- Cancérogénicité : Non classé
- Toxicité pour la reproduction : Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organismes (exposition unique) : Non classé
- Toxicité spécifique pour certaines organismes (exposition répétée) : Non classé
- Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- Informations sur les autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Toxicité : non classé
- Persistance et dégradation : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Résultats des évaluations PBT et vPvB : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Autres effets néfastes : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Recommandations pour le traitement du produit / emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Par voies terrestres (ADR) : Non concerné.
- Par voies ferroviaires (RID) : Non concerné.
- Par voie maritime (IMDG) : Non concerné.
- Par voie aérienne (OACI/ATA) : Non concerné.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Réglementation UE :
 - Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
 - N'est pas sur la liste candidate REACH
 - N'est pas listée à l'Annexe XIV de REACH
 - N'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
 - N'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants
 - Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
- Directives nationales : Pas d'informations complémentaires disponibles
- Evaluation de la sécurité chimique : Pas d'informations complémentaires disponibles

16. AUTRES INFORMATIONS

- Date d'émission de la fiche : 24 janvier 2023

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.